



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 68

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de l'entreprise EGEV pour des travaux d'enfouissement de lignes Impasse de la Passerelle ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'entreprise EGEV est autorisée à intervenir pour réaliser les travaux décrits ci-dessus. La circulation sera coupée du 9 au 23 octobre sur l'Impasse de la Passerelle (Cheyrac).

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise EGEV. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 3 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

